



Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes : FO exige des moyens à la hauteur des enjeux !

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, Force Ouvrière réaffirme que la lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) est pleinement un sujet syndical. Qu'elles surviennent au travail, dans la sphère privée ou dans l'espace public, ces violences ont des conséquences dramatiques sur la santé, la dignité et la vie professionnelle des victimes.

Pourtant, malgré des alertes répétées, un récent rapport du Sénat sur le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes (juillet 2025) dresse un constat accablant : les moyens restent dérisoires, les dispositifs morcelés et largement sous-dimensionnés. En parallèle une étude commanditée par le service des droits des femmes et de l'égalité estimait à 3,6 milliards d'euros par an le coût des violences conjugales en intégrant les coûts directs (santé, police, justice, hébergement, accompagnement social) et les coûts indirects (perte de revenus, absentéisme, impact sur les enfants, etc.).

Pour FO, ces chiffres confirment les limites des politiques publiques actuelles. Les victimes continuent de payer le prix fort, il est temps d'agir !

FO revendique des droits nouveaux et des moyens concrets pour lutter contre ces violences. FO exige que toutes les victimes de violences sexistes et sexuelles bénéficient de droits réels, simples d'accès et protecteurs. Cela implique notamment une protection effective contre le licenciement, la possibilité d'aménager leur poste ou leurs horaires et un droit de retrait élargi en cas de harcèlement ou d'agression, le tout avec maintien intégral de la rémunération. Les référents harcèlement au sein des CSE doivent être pleinement formés, outillés et reconnus et les CHSCT rétablis dans toutes les entreprises afin de garantir une prévention et une intervention efficaces.

FO revendique aussi pour les victimes un accès gratuit, sans délai et sur tout le territoire, à un accompagnement médico-social et psychologique.

Les entreprises doivent également prendre leur part de responsabilités : FO exige des négociations obligatoires dans toutes les branches et entreprises sur la prévention, la sensibilisation et l'accompagnement des victimes, ainsi que la mise en place de sanctions financières lourdes pour les employeurs qui ne respecteraient pas leurs obligations.

Les violences faites aux femmes ne sont pas une fatalité. FO exige des actes concrets et des moyens à la hauteur des enjeux !

Paris, le 24 novembre 2025